

I-care Group Conditions Générales d'Achat de Biens et/ou de Services / General Terms and Conditions for Purchase of Goods and/or Services - Novembre/November 2025

I. CONDITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales ("CG") s'appliquent à et sont incorporées dans toute commande émanant de toute société du Groupe I-care (ci-après "nous") à laquelle elles sont annexées ou dans lesquelles il y est fait référence, comme si les présentes conditions générales y étaient reprises intégralement. Ensemble avec ladite commande (et, le cas échéant, toutes spécifications y annexées ou auxquelles il y est fait référence, ou autrement convenues par écrit entre le fournisseur et nous), les présentes conditions générales constituent l'entièreté de l'accord ("Accord") entre le fournisseur et nous pour l'achat des biens et/ou services visés et elles remplaceront tous entendements, discussions, propositions, négociations, déclarations, garanties, accords et communications, tant oraux qu'écrits, concernant le même sujet.

"Groupe I-care" désigne I-care Holding SA, société constituée et existant selon le droit belge, dont le siège social est situé 2 Place du Chapitre, B-7000 Mons, Belgique, inscrite au Registre des Personnes Morales de Mons sous le numéro 0682.567. 719, et ses Filiales, où "Filiales" signifie les sociétés sous le contrôle de I-care Holding SA, où "contrôle" signifie la possession, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou d'accomplir la gestion ou les politiques d'une société, que ce soit par la capacité d'exercer plus de 50% des droits de vote à l'assemblée générale de cette société, par contrat ou autrement.

Nous ne reconnaissons que les présentes conditions générales à l'exclusion de toutes autres conditions générales mentionnées sur les titres, factures ou autres documents quelconques émanant du fournisseur, et nous objectons à et rejetons par les présentes de telles conditions générales émanant du fournisseur.

I. GENERAL TERMS AND CONDITIONS

These general terms and conditions ("GTC") apply to and are incorporated into any purchase order from any company of the I-care Group (hereafter "we" or "us") to which they are attached to or referenced therein, as though these terms and conditions were fully set forth in such purchase order. Together with such purchase order (and, as the case may be, specifications attached thereto or referred to therein, or otherwise agreed between the supplier and us in writing), these general terms and conditions will constitute the entire agreement ("Agreement") between the supplier and us for the purchase of the goods and/or services and they shall supersede all prior or contemporaneous understandings, discussions, proposals, negotiations, representations, warranties, agreements and communications, both oral and written, regarding the same.

"I-care Group" shall mean I-care Holding SA, a company incorporated and existing under the laws of Belgium with its registered office at 2 Place du Chapitre, B-7000 Mons, Belgium, registered with the Mons Register of Legal Entities under number 0682.567.719, and its Subsidiaries, where "Subsidiaries" means the companies under the control of I-care Holding SA, where "control" means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management or policies of a company, whether through the ability to exercise more than 50% of the voting powers in such company's general assembly, by contract or otherwise.

We acknowledge only these general terms and conditions to the exclusion of any other terms and conditions mentioned on titles, invoices or any other document from the supplier, and any such terms and conditions are hereby objected to and rejected.

L'acceptation d'une commande faisant référence à l'application des présentes conditions générales par le fournisseur équivaut à une acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Il ne peut être dérogé aux présentes conditions générales que moyennant une convention particulière écrite.

En cas de différences entre les dispositions des présentes conditions générales et les conditions spécifiques mentionnées par nous dans la commande, ou autrement convenues par écrit entre le fournisseur et nous, les conditions spécifiques prévaudront sur les dispositions des présentes conditions générales. En cas de différences entre les différentes traductions des présentes conditions générales, la version en langue anglaise prévaudra toujours.

II. PRIX

Les prix pour les biens ou services sont ceux figurant sur le bon de commande. Si les prix ne sont pas repris dans la commande, le fournisseur nous en informera immédiatement afin que nous puissions émettre sans délai un nouveau bon de commande. Sauf stipulation contraire, les prix s'entendent pour livraison franco en nos installations et sont fermes et non sujets à révision. Le prix est exclusif de toute TVA dûment chargée en conformité avec les lois applicables. La TVA sera chargée au taux applicable pour ce qui concerne les fournitures achetées, sous réserve de la délivrance par le fournisseur d'une facture fiscale valable ou de tout autre document requis par la législation applicable. A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la commande, le prix des biens et services comprend, et le fournisseur sera responsable de tous coûts et charges en rapport avec l'achat des fournitures, tels que (de façon non limitative) coûts de transport, de chargement et déchargement, d'emballage, d'entreposage, d'assurance, et toutes taxes, impositions, droits, frais et autres charges (TVA exceptée).

The acceptance of a purchase order making reference to these terms and conditions being applicable by the supplier is equivalent to an unconditional acceptance of these terms and conditions. These terms and conditions may only be amended by means of a specific written agreement.

In case of discrepancies between the provisions of these general terms and conditions and any specific terms and conditions mentioned by us in the purchase order or otherwise agreed between the supplier and us, the specific terms and conditions shall take precedence over the provisions of these general terms and conditions. In case of discrepancies between the different language versions of these general terms and conditions, the English language text shall always take precedence.

II. PRICES

The prices for the goods or services will be the amount set forth in the applicable purchase order. If the prices are not set forth in the order, the supplier shall immediately notify us and we shall promptly issue a revised order. Unless agreed otherwise, all prices hereunder are "free delivery" to our premises, firm and not subject to review. The price is exclusive of any VAT properly chargeable in accordance with applicable laws. VAT shall be invoiced at the rate properly chargeable in respect of the supplies purchased, subject to the supplier providing a valid tax invoice or other documentation as may be required by any applicable law. Unless otherwise set forth in the order, the price for goods or services includes, and supplier shall be responsible for, all the costs and charges in relation to the purchase of the supplies, such as but not limited to costs of transportation, costs of loading and unloading, costs of packaging, storage, insurance, and all taxes, impositions, duties, fees, and other charges (except VAT).

Le fournisseur nous délivrera toutes les preuves que nous pouvons raisonnablement demander aux fins de vérifier les factures qu'il a soumises. De plus, à notre demande, le fournisseur nous permettra d'inspecter et prendre copie (ou des extraits) de tous dossiers et matériaux du fournisseur relatifs à la délivrance des fournitures que nous pouvons raisonnablement demander pour vérifier l'exactitude de ces matières.

III. COMMANDE LIVRAISON RÉCEPTION

Le contrat de vente n'est valable que lorsqu'un bon de commande, reprenant un numéro de référence valide (numéro de PO), a été établi par nous et envoyé au fournisseur.

Toute commande sera censée avoir été acceptée par le fournisseur au plus tôt des moments suivants : (i) acceptation écrite; (ii) défaut d'acceptation ou de rejet d'une commande dans les cinq (5) jours de sa réception; (iii) commencement d'exécution en conformité avec la commande; (iv) émission d'une facture en relation avec la commande.

Sans préjudice de nos droits à raison des présentes ou autrement, le fournisseur nous signalera par voie de notification dès que possible, préalablement à l'acceptation (supposée) de la commande, si les fournitures demandées ne sont pas disponibles, ou s'il n'est pas en mesure de respecter la date de livraison stipulée dans la commande.

Le délai de livraison est une stipulation essentielle de la commande et nous nous réservons le droit de résilier toute ou partie de la commande si, sauf cas de Force Majeure (telle que définie ci-dessous), la fourniture n'est pas effectuée dans le délai prescrit. Les cas de Force Majeure doivent nous être notifiés dans les cinq jours ouvrables à compter de leur manifestation, faute de quoi le fournisseur ne pourra s'en prévaloir.

Supplier shall provide to us all such evidence as we may reasonably request to verify invoices submitted by supplier. In addition, supplier shall, on request, allow us to inspect and take copies of (or extracts from) all relevant records and materials of the supplier relating to the delivery of the supplies as may be reasonably required to verify such matters.

III. ORDER DELIVERY ACCEPTANCE

The sales contract is only valid when a purchase order, providing a valid reference number (PO number), has been issued by us and sent to the supplier.

An order will be deemed accepted by supplier upon the earlier of supplier's : (i) written acceptance; (ii) failure to accept or reject the order within five (5) days of its receipt; (iii) commencement of performance in accordance with the order; or (iv) issuance of an invoice in connection with the order.

Without prejudice to our rights and remedies hereunder or otherwise, supplier shall notify us as soon as possible, prior to the (deemed) acceptance of the order, if the supplies ordered are not available or if it is not able to meet the required delivery date under an order.

The delivery date is a material provision of the purchase order and we reserve the right to terminate all or part of the purchase order if the supply is not completed in accordance with any specified delivery date, with the exception of Force Majeure (as defined hereafter). Any Force Majeure event must be notified to us within five business days of its occurrence. By failing to do so, the supplier will not be entitled to invoke such Force Majeure event.

La référence au bon de commande (numéro de PO) doit obligatoirement être mentionnée sur le bon de livraison. A défaut, nous nous réservons le droit de refuser la livraison.

Notre signature sur la note d'envoi, le document de transport et/ou le bon de livraison ne vaut que comme accusé de réception et non pas agrégation de la marchandise.

De même, l'utilisation des biens ou services, ou le paiement de leur facture respective, ne constitue pas acceptation des biens ou services livrés.

Les marchandises doivent être livrées pendant les heures d'ouverture et à l'adresse indiquées dans la commande, en conformité avec les INCOTERMES 2020 applicables de la Chambre de Commerce Internationale (CCI). Si les termes de livraison n'ont pas été spécifiés dans le bon de commande, la livraison se fera Delivery Duty Paid (DDP) à notre adresse business principale. L'interprétation des termes de livraison se fera en conformité avec l'édition 2020 des INCOTERMES de la Chambre de Commerce Internationale (CCI).

Nous ne serons pas censés avoir accepté toutes fournitures livrées avant d'avoir eu un délai raisonnable, lequel ne sera pas de moins de 30 jours calendrier depuis la date de livraison, afin d'inspecter les fournitures livrées pour nous assurer de leur conformité avec la commande et, si applicable, l'absence de dommages résultant du transport ou l'insuffisance de la quantité livrée.

Toute réclamation à cet égard sera soumise par nous dans ce délai raisonnable. Le fournisseur accepte expressément qu'au cas où il n'y a pas de dommages visibles sur l'emballage extérieur des biens, nous ne sommes pas obligés à mener d'inspections complémentaires et à ouvrir les biens.

The delivery note must contain a reference to the relevant purchase order number. If there is no such reference on the delivery note, we are entitled to refuse to take delivery of the goods.

Our signature on the dispatch note, the transport document and/or the delivery note is made only for the purposes of acknowledgment of receipt and shall not imply acceptance of the goods.

Similarly, use of the delivered goods or services, or payment of the respective invoice, does not constitute acceptance of the delivered goods or services.

The goods must be delivered during the opening hours and at the address indicated on the purchase order, in accordance with the applicable International Chamber of Commerce (ICC) INCOTERM 2020. If no delivery terms have been specified in the purchase order, delivery will be Delivery Duty Paid at our principal place of business. The interpretation of the delivery terms shall be in accordance with the edition 2020 of the International Chamber of Commerce (ICC) INCOTERMS.

We shall not be deemed to have accepted any supplies delivered until we have had a reasonable time, which in any case shall not be less than 30 calendar days from delivery, to inspect the supplies delivered for non-compliance with the order and, if applicable, transport damage or insufficient quantity.

Any claims in this regard shall be submitted by us within this reasonable timeframe. Supplier expressly agrees that if there is no visible damage to the outer packaging of the goods, we are not required to further inspect and open the goods.

En cas de non-conformité avec la commande et/ou de dommages résultant du transport et/ou de quantité insuffisante, communiquée au fournisseur conformément au paragraphe ci-dessus, nous aurons à notre discrétion, sans limitation de tous autres droits ou remèdes dont nous disposerions en vertu des présentes ou autrement, l'option de : (i) demander au fournisseur de réparer ou remplacer les fournitures refusées à ses propres risques et frais, dans les 10 jours calendriers de la demande que nous lui avons adressée; et/ou (ii) demander au fournisseur de nous rembourser en totalité le prix des fournitures refusées, en ce compris tous coûts subis par nous en rapport avec les fournitures refusées tels que, de façon non limitative, coûts de transport et d'entreposage; et/ou (iii) demander au fournisseur de s'acquitter, le cas échéant, des pénalités telles qu'elles auront été convenues dans les termes passés entre le fournisseur et nous; et/ou (iv) demander des dommages et intérêts pour tous autres coûts, dépenses et pertes résultant de la livraison effectuée ou les fournitures livrées par le fournisseur en non conformité avec les termes de la commande.

Au cas où le fournisseur faillirait à réparer ou remplacer les fournitures refusées ou à fournir le volume manquant en conformité avec le présent article, nous serons autorisés, à notre propre discrétion et sans que cela affecte nos autres droits en vertu des présentes ou autrement, à obtenir des fournitures de remplacement de la part d'un fournisseur tiers, ou de faire réparer les fournitures refusées par un tiers, et le fournisseur sera tenu de nous rembourser tous les coûts en résultant.

Les termes de cet article s'appliquent également à toutes fournitures réparées ou remplacées.

In the event of non-compliance with the order and/or transport damage and/or insufficient quantity, communicated to supplier pursuant to above paragraph, then, without limiting any other right or remedy that we may have hereunder or otherwise, we may, at our own discretion : (i) require the supplier to repair or replace the rejected supplies at supplier's own risk and expense within 10 calendar days from the date of sending of such request by us; and/or (ii) require supplier to refund the price of the rejected supplies in full including any costs incurred by us in relation to the rejected supplies such as, but not limited to, transportation and storage costs; and/or (iii) require supplier to pay penalties as stated in the terms agreed between supplier and us, if any; and/or (iv) claim damages for any other costs, expenses or losses resulting from supplier's delivery or supplies that are non-compliant with the order.

If supplier fails to repair or replace the rejected supplies or supply the volume shortage in accordance with this article, we may, at our own discretion and without affecting our other rights hereunder or otherwise, obtain replacement supplies from a third party supplier, or have the rejected supplies repaired by a third party, and supplier shall reimburse us for the costs incurred in doing so.

The terms of this article shall also apply to any repaired or replaced supplies.

IV. EMBALLAGE

Les marchandises seront protégées par un emballage suffisant pour résister au mode de transport. Toute avarie survenue pendant le transport et jusqu'à l'arrivée de la marchandise à destination, imputable à un emballage insuffisant ou défectueux, sera à charge du fournisseur qui effectuera le remplacement de la marchandise avariée à ses frais, aux conditions de la commande et dans le plus court délai.

Chaque colis portera au moins les indications suivantes: n° de commande et, s'il y a lieu, n° de code article et poids.

Le fournisseur assurera à ses propres frais la reprise, la gestion et le recyclage des matériaux d'emballage utilisés et/ou les déchets provenant de la livraison des biens. Le fournisseur est responsable à notre égard de toute obligation que nous pourrions avoir résultant de la gestion et du recyclage de ces matériaux d'emballage et/ou de déchets, sans aucun frais supplémentaire pour nous.

Avant que les biens ne soient expédiés ou transportés, le fournisseur nous signalera par écrit la présence de tous matériaux dangereux, toxiques, ou pouvant présenter un risque quelconque, entrant dans la composition des biens à livrer, en même temps que toutes instructions appropriées, en ce compris toutes instructions qui seraient nécessaires pour l'usage, le maniement, le traitement, l'emballage, l'entreposage, le transport et/ou la disposition d'un quelconque de ces matériaux.

Sauf accord explicite autre, le fournisseur sera responsable pour importer les biens livrés dans l'Union Européenne (si applicable) et dans le pays de destination, et pour remplir toutes formalités d'exportation, douane et importation, en ce compris, sans limitation, pour remplir toutes obligations dans le cadre du Règlement Européen 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction de substances chimiques (REACH), de même que découlant du régime REACH du Royaume Uni, tel que mis en oeuvre au Royaume Uni via la Loi sur le Retrait de l'Union Européenne ou toute autre loi du Royaume Uni.

IV. PACKAGING

The goods shall be packed properly and as appropriate considering the transport means as specified in the purchase order. Any damage which occurred pending the transport or upon arrival of the goods at their final destination due to insufficient or faulty packaging, shall be borne by the supplier, who shall replace as soon as possible the damaged goods at his own expense in accordance with the terms and conditions of the purchase order. Each package shall indicate at the minimum: the purchase order reference and, if necessary, the article code reference and the weight.

Supplier shall at its own costs ensure the taking back, managing and recycling of the used packaging materials and/or waste that originates from the delivery of the goods. Supplier is liable toward us for whatever obligation we may have as a result of the managing and recycling of such packaging material and/or waste, at no extra cost to us.

Before the goods are shipped or transported, supplier shall notify us in writing of any risky, toxic or hazardous material that form part of the goods to be delivered, together with any relevant instructions, including those instructions that would be necessary to use, handle, process, pack, store, transport and/or dispose of such materials.

Unless explicitly agreed otherwise, supplier shall be responsible for importing the delivered goods into the European Union (where applicable) and the country of destination and for fulfilling all related formalities of export, customs and import, including, without being limited, to fulfilling all obligations in the framework of European Regulation 1907/2006 concerning the registration, evaluation, authorisation and restriction of chemicals (REACH), as well as following from the UK REACH regime, as implemented in the UK via the EU Withdrawal Act or any other national UK Acts

Les droits d'importation, taxes et autres prélèvements seront proprement supportés par le fournisseur.

Au plus tard lors de la livraison, le fournisseur nous remettra, sans aucun frais supplémentaires de notre part, toutes les informations et la documentation nécessaires concernant les biens, telles que requises en vertu de la législation applicable ou selon notre demande raisonnable, en ce compris, sans que ce soit limité à la Feuille de Donnée de Sécurité (Safety Data Sheet - SDS), toutes informations et documentation concernant le transport, l'importation et l'exportation, la sécurité, l'origine et la traçabilité des biens.

V. EXPEDITION

Le fournisseur se conformera strictement à nos instructions et tous les frais supplémentaires qui résulteraient de leur inobservance seront à sa charge.

Les biens expédiés seront préparés de telle manière que leur traitement et déemballage ultérieur ne présente aucun risque particulier. Le fournisseur prendra également soin de ne pas disposer les biens de telle sorte que nous soyons obligés d'utiliser des moyens mécaniques. Nous nous réservons tous droits de refus de la livraison si ce n'est pas le cas.

Sauf stipulation contraire dans la commande, la marchandise voyage aux seuls risques et périls du fournisseur et elle sera assurée par le fournisseur, à ses frais, contre toute perte, vol, bris, avarie et tous autres risques, pendant le transport jusqu'au moment de la livraison au lieu convenu.

VI. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ ET DES RISQUES

Le transfert de propriété des marchandises a lieu au moment où ces marchandises sont individualisées dans les locaux du fournisseur. Le transfert des risques concernant les marchandises a lieu au moment de la livraison à l'adresse indiquée dans la commande. Si le bon de commande ou le contrat prévoit le paiement par avance, dans ce cas la propriété est transférée au moment du paiement, alors que les risques restent à charge du fournisseur jusqu'à l'acceptation des biens.

The import duties, taxes and other levies shall be duly borne by the supplier.

At the latest upon delivery, supplier shall, without additional fee being due, provide us with all necessary information and documentation concerning the goods, as required under applicable law or as reasonably requested by us, including, without being limited to Safety Data Sheet (SDS), information and documentation concerning transport, import and export, safety, origin and traceability of the goods.

V. SHIPPING

The supplier shall comply strictly with our instructions and any additional cost resulting from noncompliance thereof shall be at his expense.

The goods shipped will be arranged in such a way that their subsequent unpacking or handling does not present any particular risk. The supplier shall also take care not to stack goods in such a way that we would be obliged to use mechanical means. We reserve the right to refuse delivery if this is not the case.

Except as otherwise provided in the purchase order, the goods shall be shipped at the risk and expense of the supplier and they shall be insured by the supplier, at his expense, against loss, theft, breaking, damage and any other risk which might occur during the journey from the factory or storing place to the place of delivery as indicated in the purchase order.

VI. TRANSFER OF OWNERSHIP AND RISKS

The transfer of the title of ownership of the goods takes place when such goods are individualized in the supplier's premises. The transfer of the risks on goods takes place at the time of delivery to the address indicated on the purchase order. If the order form or contract provides for payment in advance, then ownership is transferred upon payment, while the risk remains with the supplier until such time as the goods are accepted.

Toute clause de réserve de propriété est réputée non écrite.

Pour les livraisons qui impliquent une installation, un commissionnement, un software ou des services, l'acceptation et le transfert de risques a lieu au moment de l'acceptation (provisoire) technique, à moins qu'il n'en soit convenu autrement dans le bon de commande ou dans le contrat.

VII. FACTURATION

Les factures doivent être envoyées, après livraison de la marchandise ou prestation du service par courrier à notre Service Comptabilité à l'adresse (physique ou électronique) indiquée dans la commande. La référence à la commande (numéro du bon de commande) doit figurer obligatoirement sur la facture. Une seule ou plusieurs références de commande peuvent figurer par facture, pour autant qu'en cas de référence à plusieurs commandes, le détail de chaque commande soit expressément fourni. Toute facture ne faisant pas valablement référence à une commande sera refusée par nos services. Il n'y a pas de paiement d'acompte sauf si cela est expressément prévu dans la commande et si l'acompte fait l'objet d'une facture.

VIII. PAIEMENT

Sauf accord contraire, toute facture reçue et agréée par nous est payable au plus tard soixante (60) jours calendrier à compter de la date de sa réception. Toute réclamation éventuelle d'intérêts pour non respect des délais de paiement convenus devra obligatoirement faire l'objet d'une mise en demeure préalable et les intérêts réclamés ne courront qu'à dater de celle-ci et ne pourront en aucun cas dépasser le taux d'intérêt légal applicable en matière commerciale.

En cas de paiement incomplet ou tardif, le fournisseur ne sera pas autorisé à suspendre ou arrêter à notre égard la délivrance des biens ou services dus en vertu de n'importe quel Accord.

Any retention of title provision is deemed unwritten.

For deliveries involving installation, commissioning, software or services, acceptance and transfer of risks happens at the time of (provisional) technical acceptance, unless agreed otherwise on the order form or in the contract.

VII. INVOICING

Invoices shall be sent without delay, after delivery of the goods or services by mail to our Accounting Department using the address (physical or electronic) mentioned on the purchase order. The purchase order number must be referenced on the invoice. One or several purchase order numbers may be indicated per invoice, provided that in case several purchase orders are indicated, the detail of each order must be expressly provided. Any invoice without reference to a purchase order number will be rejected by us. There is no down payment unless this is provided for in the purchase order and an invoice is sent with respect to the down payment.

VIII. PAYMENT

Unless otherwise agreed, invoices received and accepted by us will be paid at the latest sixty (60) calendar days from the date of receipt of the relevant invoice by us. Any claims for interest for late payment shall be subject to a prior formal notification and the claimed interest shall only run as from the date of such notification and shall in no case exceed the legal interest rate applicable in commercial matters.

Upon late or incomplete payment, supplier shall not be entitled to suspend or stop delivery of goods or services to us, under what purchase Agreement it may be.

Nous sommes autorisés à compenser tout montant dû par le fournisseur à notre égard en vertu de tout Accord quel qu'il soit, et indépendamment du fait que ce montant soit contesté ou pas, avec tout montant dû par nous au fournisseur, et cela sans notification préalable.

IX. GARANTIE

Le fournisseur garantit que les biens et/ou services livrés, en ce compris sans limitation tous composants internes ou externes ou matériaux qui sont intégrés dans les biens, sont :

- (i) de bonne qualité et exempts de tous défauts, apparents ou cachés, de design, manufacture ou matériau
- (ii) neufs, commercialisables, adaptés et appropriés à leur finalité prévue;
- (iii) libres de tous gages, liens, jugements et autre sûreté;
- (iv) conformes aux spécifications du bon de commande ou de l'Accord et à toutes autres spécifications, dessin, échantillon ou description émanant de nous ou du fournisseur;
- (v) en conformité avec toutes les lois, réglementations, standards et directives locales, nationales et internationales, de même qu'avec les plus récents standards prévalant dans l'industrie;
- (vi) en conformité avec les exigences les plus strictes en matière de sécurité, santé et protection de l'environnement, ainsi qu'avec les standards maximum prescrits pour l'utilisation de matériaux et machines dangereux ou toxiques, ou présentant un risque.

Les présentes garanties sont cumulatives, et viennent en addition de toutes autres garanties prévues par la législation applicable.

Les présentes garanties survivront et resteront en vigueur nonobstant toute inspection, paiement ou acceptation de notre part.

We are entitled to set off each amount owed by supplier to us, under what Agreement it may be and irrespective of whether this amount is contested or not, with an amount owed by us to supplier and this without any prior notice.

IX. WARRANTY

The supplier warrants that the goods and/or services delivered, including, without limitation, all internal and external components or materials that are processed in the goods, are :

- (i) of satisfactory quality and free of any defects, whether apparent or hidden, in design, workmanship or material;
- (ii) new, merchantable, fit and suitable for the purposes intended;
- (iii) free from any liens, judgements, and other encumbrances;
- (iv) conform with the specifications of the purchase order or the Agreement and with any other specifications, drawings, samples or descriptions of us or supplier;
- (v) in compliance with all applicable local, national and international legislation, regulations, standards and guidelines, as well as the newest prevailing industry standards;
- (vi) conform with the most strict requirements regarding safety, health and protection of the environment and the maximum prescribed standards for use of risky, toxic or hazardous materials and machines.

These warranties are cumulative and in addition to any other warranties provided by applicable law.

These warranties will survive any inspection, payment, or acceptance by us.

Le fournisseur s'engage à remédier promptement et à ses frais à toute violation des garanties susmentionnées qui lui serait signalée par écrit durant la période de validité des garanties telle qu'indiquée ci-dessous.

L'acheteur aura le choix d'obtenir réparation par (i) soit le remplacement ou la réparation de la fourniture ou des services défectueux effectué gratuitement et dans les plus brefs délais, tous frais accessoires (transports, montages, démontages, mise en place, assurances etc.) étant à charge du fournisseur, (ii) soit la restitution du prix déjà payé, ainsi que le remboursement de tous les frais occasionnés par l'achat.

En outre, si le fournisseur connaissait le défaut de la fourniture ou des services au moment de la livraison, il est tenu envers nous de tous les dommages et intérêts résultant de ce défaut. Le fournisseur est tenu de reprendre le matériel ou les marchandises refusées dont il reste pleinement responsable. La fourniture de remplacement est assortie de garanties identiques et de même durée que la fourniture qu'elle remplace. La période de garantie des autres éléments de la fourniture sera prolongée d'une durée égale à celle pendant laquelle l'équipement aura été immobilisé en raison d'un vice couvert par le présent article.

Au cas où nous sommes amenés à fournir une assistance dans le cadre d'une fourniture, mais qu'il apparaît par la suite que le problème qui a motivé notre assistance était dû à une erreur, un abus ou une omission du fournisseur, nous avons la possibilité de facturer le coût de cette assistance au fournisseur et de déduire ce montant directement de la facture du fournisseur.

Les garanties mentionnées dans le présent article des Conditions Générales sont valables pour une période de vingt-quatre (24) mois suivant acceptation.

Supplier shall remedy without any delay and at his expense any breach of the above warranties notified in writing during the warranty period as set forth below.

The supplier shall, at the buyer's sole option, either (i) replace or repair the defective goods or services as soon as possible, free of charge and all related costs (such as shipment, assembly, dismantle, installations, insurance and others) being borne by the supplier, or (ii) reimburse the price already paid and payment of all the costs and expenses incurred by us in relation with the purchase.

Moreover, if the supplier knew of the defect of the goods or services at the time of delivery, he shall be liable and indemnify us for all damages, costs, claims, liabilities and any interest thereon incurred by us arising from such defect. All of supplier's refused goods, for which the supplier remains liable, must be picked up from our facilities.

The same warranty provisions shall apply to any goods or services repaired or replaced. The warranty period shall be extended by the period during which the equipment was not operational due to a defect covered by this section.

In the event that we are required to provide assistance in connection with a supply, but it later appears that the problem which prompted our assistance was due to supplier's error, abuse or omission, we shall have the option to invoice the cost of such assistance to supplier and to deduct such amount directly from the supplier's invoice.

The warranties mentioned in this article of these GTC are valid for a period of twenty four (24) months following the acceptance.

Au cas où aucun remplacement ou réparation n'est effectué par le fournisseur endéans un délai raisonnable, ou ce remplacement ou réparation n'a pas été effectué proprement, nous serons autorisés à, selon notre propre discrétion et sans préjudice de tous autres recours que nous pourrions avoir :

(i) mettre fin à l'Accord et à toutes commandes en cours en vertu de tout Accord, avec effet immédiat, sans intervention judiciaire préalable et sans aucune compensation due au fournisseur, par envoi d'une notification écrite à cet effet au fournisseur. Dans ce cas et si applicable, le fournisseur nous remboursera de la partie du prix déjà payée pour les biens ou services non conformes;

(ii) réparer/remplacer et/ou faire réparer/remplacer les biens ou services au frais du fournisseur;

(iii) conserver les biens ou services non conformes, pour autant que le fournisseur nous rembourse la partie du prix que nous avons versée correspondant aux éléments non conformes des biens ou services livrés.

X. ASSURANCE

Le fournisseur déclare avoir conclu toutes les assurances nécessaires, en ce compris, sans limitation, (i) une assurance responsabilité civile et responsabilité produits afin de couvrir adéquatement toutes les responsabilités qui sont inhérentes à et habituelles pour exercer le type d'activité dans le domaine où le fournisseur est actif, (ii) une assurance accidents du travail en conformité avec les dispositions légales et statutaires applicables, et (iii) si des automobiles enregistrées sont utilisées en rapport avec la fourniture des biens et services, une assurance responsabilité civile pour véhicules automoteurs. Toutes ces assurances devront être conclues avec une compagnie d'assurance renommée. Le fournisseur veillera à ce que ces assurances restent en vigueur au minimum pour la durée de la convention entre les parties et la période de garantie.

In case no replacement or repair is done by supplier within a reasonable period of time, or such replacement or repair has not been duly executed, we shall be entitled to, at our own discretion and without prejudice to any other remedies that we may have :

(i) terminate any Agreement and all pending orders under any Agreement with immediate effect, without prior judicial intervention and without owing any compensation to supplier, by sending a notification thereof to supplier in writing. In such case and where applicable, supplier shall fully reimburse us for the part of the price that has been paid for the non-conforming goods or services;

(ii) repair and/or have the goods or services repaired at the supplier's costs;

(iii) keep the non-conforming goods or services, provided that supplier repays us with the non-conformity corresponding part of the price that has been paid by us for the non-conforming goods or services.

X. INSURANCE

The supplier declares to have concluded all necessary insurances, including, without being limited to, (i) an insurance for civil liability and product liability insurance to adequately cover all liabilities that are inherent to and customary for exercising the type of activity in the domain in which the supplier is active, (ii) a workers' compensation insurance in accordance with all applicable laws and statutory limits, and (iii) if licensed automobiles are used in connection with the supply of the goods or services, an automobile liability insurance. All these insurances will be entered into with a renowned insurance company. The supplier shall ensure that these insurances remain valid at least for the entire duration of the agreement between the parties and the warranty period.

A première demande et au plus tard endéans les trente (30) jours suivant cette demande, le fournisseur nous délivrera une copie des polices ou certificats d'assurance prouvant que le fournisseur a rempli les exigences du présent article.

XI. DROITS INTELLECTUELS – CONFIDENTIALITÉ

Le fournisseur se porte garant que les marchandises ou services visés par la commande et leur utilisation n'enfreignent aucun droit intellectuel (brevet, marque, droit d'auteur, ...). Le fournisseur accepte que tout procès ou autre action qui serait entrepris contre nous, nos clients ou tiers, en liaison avec la commande, en raison d'une prétendue infraction à un droit de propriété intellectuelle ou en matière de concurrence déloyale ou parasitaire, sera soutenu et poursuivi à ses frais et qu'il supportera seul et intégralement toute charge financière ou autre à laquelle lesdits procès ou action pourraient mener. Tous les plans, spécifications et données techniques ou commerciales, fournis par nous ou par toute personne agissant pour notre compte à l'occasion d'une commande restent notre seule propriété. Tant pendant l'exécution de l'Accord qu'ultérieurement, le fournisseur s'engage tant pour lui même que pour ses sous traitants, à les garder strictement confidentiels, à ne pas les communiquer à des tiers sans notre autorisation préalable et à ne divulguer aucune autre information quelconque relative à nos activités. Ces documents nous seront retournés sur simple demande.

At first request and at the latest within thirty (30) days following such request, supplier shall provide us with a copy of the insurance policies or insurance certificates that evidence that supplier has fulfilled the requirements of this article.

XI. INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS - CONFIDENTIALITY

The supplier warrants that the goods and/or services to be delivered pursuant to the purchase order as well as their use will not infringe any intellectual property right (patent, trademark, copyright ...) of any party whatsoever. The supplier undertakes that any legal action or any other action which may be initiated against us, our customers or third parties on the basis of an alleged violation of an intellectual property right or of an unfair or parasitic competition and which is directly related to the purchase order or to the goods and/or services covered by the purchase order, shall be supported and pursued at his expense and that he shall bear alone any and all financial or other burden resulting from such legal action. All the plans, specifications and technical data provided or disclosed by us or any person acting on our behalf for the purpose of the purchase order remain our sole property. Both during the execution of the Agreement and later on, the supplier undertakes, on his behalf and on behalf of his subcontractors, to keep all such information strictly confidential, not to disclose it to third parties without our prior authorization and not to disclose any other information whatsoever relating to our activities. All confidential information shall be returned to us upon request.

Toutes inventions, designs, dessins, technologies, améliorations, processus, droits d'auteurs, marques commerciales, savoir-faire, et propriété intellectuelle (collectivement "Propriété Intellectuelle") qui est créée ou développée par le fournisseur en connexion avec l'exécution d'un bon de commande nous appartient. Le fournisseur nous transférera tous droits, titres et intérêts dans cette Propriété Intellectuelle, et nous octroie, autant que nécessaire, une licence perpétuelle, mondiale, non-exclusive, payée et libre de toutes redevances en vue d'utiliser toute autre Propriété Intellectuelle incorporées dans les biens ou services.

Autrement, chacune des parties réserve tous droits, titres et intérêts dans ses propres droits de Propriété Intellectuelle qui existaient déjà avant la date effective du bon de commande ou qui ont été développés indépendamment de l'exécution d'un bon de commande.

XII. SOUS-TRAITANCE

Toute commande est émise en considération de la personne du fournisseur, l'exécution par sous traitance même partielle étant exclue sauf accord exprès écrit de notre part.

XIII. ANNULATION RÉSILIATION

Nous nous réservons le droit d'annuler la commande à tout moment avant la livraison ou la prestation de service moyennant un préavis. Dans ce cas, le fournisseur a l'obligation de réduire ses coûts et nous rembourserons uniquement les frais dûment documentés que le fournisseur a déjà subis ou qui ne peuvent être annulés.

En cas de non livraison de la marchandise ou de non prestation du service commandé, nous aurons la faculté de commander ailleurs, d'office et sans préavis. Dans ce cas, la commande originale sera soit annulée, soit amputée de la partie du marché commandée ailleurs et le fournisseur supportera l'intégralité du préjudice éventuel que ce transfert total ou partiel de commande entraînerait.

All inventions, designs, drawings, technologies, improvements, processes, copyrights, trademarks, know-how, and intellectual property (collectively "Intellectual Property") that supplier creates or develops in connection with the performance of a purchase order shall belong to us. Supplier assigns to us all right, title, and interest in and to such Intellectual Property, and grants to us, as necessary, a perpetual, worldwide, non-exclusive, paid-up, royalty free license to use any other Intellectual Property incorporated into the goods or services.

Otherwise, each party reserves all rights, title and interest in its own Intellectual Property rights that already existed prior to the effective date of the purchase order or that were developed independently of the performance of the purchase order.

XII. SUBCONTRACTING

With respect to all and any purchase orders, the person of the supplier is of essence, excluding all subcontracting even partially, unless agreed by us in writing.

XIII. CANCELLATION TERMINATION

We reserve the right to cancel the purchase order at any time before delivery of the goods or the services upon prior notice. In such a case, the supplier has the obligation to mitigate the costs and we will only pay for costs which are duly documented and that have already been incurred or that cannot be cancelled by the supplier.

In the event of non delivery of the ordered goods or services, we are entitled to order goods or services elsewhere, without any prior notice thereof being required. In this case, the original order shall either be cancelled or reduced by the part of the initial order ordered elsewhere and the supplier shall bear any prejudice which said total or partial transfer of order may have caused.

Notre société aura par ailleurs le droit de résilier la commande de plein droit et sans indemnité pour le fournisseur, par lettre recommandée ou par télécopie, en cas de violation grave du contrat (comme, par exemple, en cas de non respect du délai convenu ou non respect des spécifications ou résultats convenus), et dans la mesure où il est possible de remédier à une telle violation, il n'y a pas été remédié dans un délai de 10 jours calendrier suivant la notification effectuée par nous au fournisseur de cette violation. Dans ces cas, le fournisseur indemnifiera notre société pour tout le préjudice subi.

Nous serons de surcroît autorisés à mettre fin au bon de commande ou à l'Accord, en totalité ou en partie, pour ce qui concerne tout ou partie des fournitures, cela à notre seule discrétion, avec effet immédiat, sans intervention judiciaire préalable et sans autre formalité (*ipso iure*), et sans avoir à payer une quelconque compensation ou autre indemnité au fournisseur, dans les cas suivants : (i) au cas où le fournisseur est déclaré en faillite; (ii) dans la mesure maximale permise par la loi, au cas où le fournisseur devient insolvable ou entre en réorganisation judiciaire; (iii) au cas où le fournisseur cesse ou menace de cesser de continuer à exercer ses affaires; (iv) en cas de changement de contrôle (càd un changement dans la propriété légale ou bénéficiaire ou les droits de vote de plus de 50% du capital) du fournisseur ou un changement de la forme juridique du fournisseur; et (v) au cas où une situation de Force Majeure (telle que définie ci-dessous) continue ou il est raisonnablement attendu que cette situation continue, pour une période d'au moins 30 jours calendrier.

Moreover, our company is entitled to terminate the purchase order without any compensation for the supplier, by registered letter or by fax, in case of breach of a material provision of the contract (such as, for example, breach of the agreed delivery time or specifications or deliverables/results), and in so far as such breach is capable of being remedied, it has not been remedied within 10 calendar days of supplier having been notified by us of such breach. In any case, the supplier shall compensate our company for all the damage and/or losses suffered.

We shall be further entitled to terminate the purchase order or the Agreement, either in full or partly, regarding all or part of the supplies, and this at our sole discretion, with immediate effect, without prior judicial intervention and without any further formality (*ipso iure*) and without having to pay any compensation or other indemnity to supplier, in the following cases : (i) if supplier is declared bankrupt; (ii) to the maximum extent permitted by law, if supplier becomes insolvent or enters into administration; (iii) if supplier ceases or threaten to cease to carry on its business; (iv) if there is a change of control (i.e. a change in the legal or beneficial ownership of more than 50% of the capital or votes) of supplier or a change of the judicial form of supplier; and (v) in case a Force Majeure (as defined below) continues or is reasonably anticipated to continue for a period of at least 30 calendar days.

XIV. FORCE MAJEURE

Par "Force Majeure", on entend : tout événement qui, cumulativement, (i) se produit hors du contrôle raisonnable d'une partie (la " Partie Affectée ") ; (ii) était imprévisible lors de la conclusion de l'Accord passé entre les parties ; (iii) est inévitable ; (iv) rend impossible (et pas seulement plus coûteuse) l'exécution de l'une quelconque des obligations contractuelles de la Partie Affectée en vertu de l'Accord entre les parties ; et (v) est l'un des événements suivants : un accident, un incendie, une explosion, une inondation, un ouragan ou un autre événement météorologique exceptionnel, une émeute, une rébellion ou un mouvement populaire, un acte de terrorisme ou une guerre.

En cas de survenance d'un cas de Force Majeure, la Partie Affectée sera dispensée de l'exécution de ses obligations pour la période pendant laquelle elle est affectée, à condition que la Partie Affectée notifie par écrit à l'autre partie, dès que possible mais au plus tard dans les 5 jours ouvrables suivant le début de l'événement de Force Majeure, les détails de l'événement de Force Majeure, son effet sur les obligations concernées et sa durée estimée. La Partie Affectée fera tous les efforts raisonnables pour atténuer l'effet de l'événement de Force Majeure sur l'exécution de ses obligations en vertu de l'Accord.

Les obligations correspondantes de l'autre partie seront suspendues, et son délai d'exécution de ces obligations sera prolongé, dans la même mesure que celles de la Partie Affectée.

Lorsqu'un cas de Force Majeure oblige le fournisseur à répartir des ressources limitées (y compris des produits) entre ses clients, le fournisseur nous donnera la priorité avant tout autre de ses clients et sera en tout cas au moins aussi favorable envers nous qu'envers n'importe lequel de ses autres clients.

XIV. FORCE MAJEURE

"Force Majeure" means : any event which cumulatively (i) occurs beyond the reasonable control of a party (the "Affected Party"); (ii) was unforeseeable upon the conclusion of the Agreement that was made between the parties; (iii) is inevitable; (iv) renders the performance of any of the contractual obligations of the Affected Party under the Agreement between the parties impossible (and not only more costly); and (v) is one of the following events : an accident, a fire, an explosion, a flood, a hurricane or another exceptional weather condition, a riot, a rebellion or a civil commotion, an act of terrorism or a war.

If a Force Majeure occurs, the Affected Party shall be excused from performance of those obligations for the period of time for which it is affected provided that the Affected Party notifies the other party in writing as soon as possible but not later than 5 business days from the start of the Force Majeure, with details of the Force Majeure, its effect on the relevant obligations and its estimated duration. The Affected Party shall use all reasonable endeavors to mitigate the effect of the Force Majeure upon the performance of its obligations under the Agreement. The corresponding obligations of the other party will be suspended, and its time for performance of such obligations extended, to the same extent as those of the Affected Party.

Whenever a Force Majeure requires the supplier to allocate limited resources (including products) between its customers, the supplier shall prioritize us before any other of its customers and in any case be at least as favorable towards us as towards any of its other customers.

XV. IMPREVISION

Toutes dispositions du droit applicable à l'Accord permettant la renégociation ou la résolution de l'Accord en cas de changements de circonstances ne sont pas applicables.

Chaque partie exécutera ses obligations quand bien même l'exécution en serait devenue plus onéreuse, soit que le coût de l'exécution ait augmenté, soit que la valeur de la contre-prestation ait diminué.

XVI. SÉCURITÉ – SANTÉ ENVIRONNEMENT

Le fournisseur s'engage à respecter toute règle et/ou réglementation applicable sur nos sites en matière de sécurité, de protection de la santé et de l'environnement. En cas de livraison d'un produit toxique ou contenant une substance toxique, il sera indiqué sur l'offre, la note d'envoi, l'emballage et la facture: "Produit contenant une substance toxique".

Le fournisseur garantit qu'il est pleinement conscient du règlement UE n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction de substances chimiques (REACH) importées, distribuées ou utilisées dans l'Union Européenne. Le fournisseur garantit que, dans la mesure applicable, les biens ou substances contenues dans ces biens satisfont complètement aux exigences de REACH. Le fournisseur nous remettra le(s) numéro(s) de (pré)enregistrement ainsi que la feuille de données de sécurité (Safety Data Sheet - SDS). Dans la mesure où les biens et les substances y contenues tombent sous le coup d'une autre réglementation (inter)nationale qui restreint l'utilisation de substances chimiques, le fournisseur garantit que les biens ou substances y contenues satisfont aux exigences de cette réglementation.

XV. UNPREDICTABILITY

Any provisions of the law applicable to the Agreement allowing renegotiation or termination of the Agreement in case of change of circumstances does not apply.

Each party shall perform its obligations even if performance has become more onerous, either because the cost of performance has increased or the value of the consideration has decreased.

XVI. SAFETY – HEALTH ENVIRONMENT

The supplier shall comply with all rules and regulations applying at our sites with respect to safety, health, and environment. In the event of supply of a toxic product or a product containing a toxic substance, the following shall be mentioned on the offer form, the delivery note, the packaging and the invoice: "Product containing a toxic substance".

Supplier warrants that it is fully aware of EU Regulation n° 1907/2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH) imported into, distributed or used in the European Union. Supplier guarantees that, if and to the extent applicable, the goods or substances contained therein completely meet the requirements of REACH. Supplier shall provide the (pre-)registration number(s) and the Safety Data Sheet (SDS) to us. To the extent that the goods or substances contained therein fall under other (inter-)national regulation which restricts the use of chemicals, supplier guarantees that the goods or substances contained therein meet the requirements of that regulation.

XVII. AUDITS

Sous réserve d'en informer le fournisseur cinq (5) jours calendrier à l'avance, nous sommes autorisés à effectuer des audits dans les installations du fournisseur ou de ses sous-traitants, ou sur tout autre site. Ce préavis ne s'applique pas en cas de violation majeure avérée ou suspectée dans l'exécution de l'Accord. Ces audits peuvent porter sur le respect de toute obligation du fournisseur, y compris, mais sans s'y limiter, les exigences contractuelles, réglementaires, de sécurité, de fabrication, de qualité, d'éthique et de conformité, ainsi que les meilleures pratiques du secteur. Les informations obtenues ne doivent pas être utilisées à des fins autres que l'audit et ses conséquences. Sur demande, le fournisseur mettra à notre disposition tous les documents pertinents relatifs à l'exécution du bon de commande. Ces audits et/ou contrôles de qualité ne diminuent pas la responsabilité du fournisseur, notamment en ce qui concerne l'étendue de ses propres contrôles, et n'affectent pas notre droit de refuser l'acceptation ou de prendre livraison de tout ou partie des articles. Le fournisseur nous fournira toute l'assistance nécessaire à la réalisation de ces audits et/ou contrôles de qualité.

XVIII. DIVISIBILITE

Si une disposition quelconque de l'Accord ou des présentes CG, ou une partie d'une disposition de l'Accord ou GC, est jugée nulle ou inapplicable ou incompatible avec des dispositions légales impératives ou d'ordre public, cette disposition n'aura pas d'effet dans la mesure de cette inapplicabilité ou invalidité et n'affectera en aucun cas l'applicabilité ou la validité du reste de l'Accord ou CG ou du reste de ces dispositions de l'Accord ou CG. Si une disposition ou une partie d'une disposition du présent Accord ou CG est jugée nulle ou inapplicable, mais serait valide et applicable si une partie de celle-ci était supprimée, cette disposition s'appliquera avec les changements nécessaires pour rendre les dispositions valides et applicables.

XVII. AUDITS

Provided that we inform supplier five (5) calendar days in advance, we shall be entitled to conduct audits at the facilities of supplier or its subcontractors, or at any other site. Such prior notice shall not apply in case of proven or suspected major breach in the performance has occurred. Such audits may cover compliance with any of supplier's obligations, including but not limited to contractual, regulatory, safety, manufacturing, quality, ethics and compliance requirements, and best practices in the industry. Information obtained shall not be used for purposes other than the audit and its consequences. Upon request, supplier shall make available to us all relevant documents pertaining to the performance of a purchase order. Such audits and/or quality controls shall not lessen supplier's responsibility, in particular with regard to the extent of its own controls, and shall not affect our right to refuse acceptance or take delivery of all or any portion of the items. Supplier shall provide us with all assistance necessary for carrying out such audits and/or quality controls.

XVIII. SEVERABILITY

If any provision of the Agreement or these GTC, or a part of any provision of the Agreement or GTC, is deemed void or unenforceable or incompatible with mandatory legal provisions or legal provisions of public order, that provision will not have effect to the extent of that unenforceability or invalidity and will under no circumstance affect the enforceability or validity of the remainder of the Agreement or GTC or the remainder of those provisions of the Agreement or GTC. If any provision or a part of any provision of this Agreement or GTC is deemed void or unenforceable, but would be valid and enforceable if some part of it were deleted, that provision will apply with such change as is necessary to make the provisions valid and enforceable.

Si un tribunal estime qu'une disposition du présent Accord ou CG est invalide ou inapplicable, mais qu'en limitant ladite disposition, elle deviendrait valide et applicable, ladite disposition sera considérée comme écrite, interprétée et appliquée de la manière ainsi limitée. En outre, si une disposition du présent Accord ou CG est jugée invalide ou inapplicable sans aucune limitation qui rendrait cette disposition valide et applicable, alors les parties négocieront et concluront de bonne foi une nouvelle disposition de manière à réaliser l'intention initiale des Parties aussi étroitement que possible d'une manière mutuellement acceptable afin que la ou les obligations envisagées par la disposition déclarée invalide ou inapplicable soient remplacées par une disposition valide d'effet économique équivalent dans toute la mesure du possible.

XIX. ABSENCE DE RESPONSABILITÉ EXTRACONTRACTUELLE DES AUXILIAIRES

Le fournisseur accepte qu'en tout état de cause, seule la responsabilité de la société du Groupe I-care partie à la commande en tant que personne morale pourra être mise en cause dans le cadre de tout contrat négocié ou passé et renonce expressément à invoquer de quelque façon que ce soit la responsabilité d'un employé, dirigeant ou actionnaire du Groupe I-care ou d'une autre société ou tiers impliqué dans l'exécution dudit contrat (ci-après les "Auxiliaires"), même dans les cas de négligence, de faute avérée ainsi que dans tous les autres cas. La présente disposition ne porte toutefois pas atteinte aux dispositions légales d'ordre public ou impératives, qui continuent à s'appliquer. En tant que tiers bénéficiaires, les Auxiliaires peuvent se prévaloir des dispositions de la présente clause. Par ailleurs, ne constitue pas une violation de toute obligation de confidentialité souscrite par les parties au contrat ou l'une quelconque d'elles : à la demande de l'Auxiliaire, la transmission des clauses contractuelles relatives aux moyens de défense en cas de litige concernant l'exécution de l'obligation contractuelle impliquant directement cet Auxiliaire.

If a court should find that any provision of this Agreement or GTC to be invalid or unenforceable, but that by limiting said provision it would become valid and enforceable, then said provision shall be deemed to be written, construed and enforced as so limited. Furthermore, if a provision of this Agreement or GTC is found to be invalid or unenforceable without any limitation that would make such provision valid and enforceable, then the parties shall negotiate and conclude in good faith a new provision so as to effect the original intent of the parties as closely as possible in a mutually acceptable manner in order that the obligation(s) contemplated by the provision declared invalid or unenforceable be replaced by a valid provision of equivalent economic effect to the greatest extent possible.

XIX. ABSENCE OF EXTRACONTRACTUAL LIABILITY OF THE AUXILIARIES

The supplier accepts that, in any event, only the liability of the I-care Group company that is a party to the order as a legal entity may be invoked under any negotiated or signed contract and expressly waives the right to invoke in any manner whatsoever the liability of an employee, director or shareholder of the I-care Group or another company or third party involved in the performance of the said contract (hereafter the "Auxiliaries"), even in the case of negligence, admitted fault or any other case. This provision is without prejudice to any public policy or mandatory legal provisions, which shall continue to apply. As third-party beneficiaries, Auxiliaries may avail themselves of the provisions of this clause. Furthermore, the following does not constitute a breach of confidentiality obligation entered into by the parties to the contract or any of them : at the request of the Auxiliary, the transmission of contractual clauses relating to the means of defence in the event of litigation concerning the performance of the contractual obligation directly involving that Auxiliary.

XX. VIE PRIVÉE – PROTECTION DES DONNÉES

Dans le cas où l'exécution d'un bon de commande ou d'un Accord impliquerait le traitement de données personnelles par le fournisseur en notre nom, ce traitement sera à tout moment effectué conformément aux lois et réglementations nationales et internationales applicables en matière de protection des données. Le fournisseur agira simplement en tant que processeur de données et nous resterons à tout moment le contrôleur des données. Le cas échéant, les parties concluront un accord distinct sur le traitement des données dans lequel leurs droits et obligations respectifs en matière de protection des données seront définis.

Le fournisseur garantit la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données personnelles contre la divulgation ou l'accès non autorisé à ces données et contre la destruction, la perte ou l'altération accidentelle ou illégale, et pour sauvegarder les droits de la personne concernée. Le fournisseur doit strictement limiter l'accès aux données personnelles au personnel et aux sous-traitants sur la base du besoin d'en connaître dans le cadre de l'exécution d'une commande ou d'un Accord. En cas d'incident de sécurité, le fournisseur doit nous en informer immédiatement par écrit et prendre toutes les mesures nécessaires pour enquêter et remédier aux effets de cet incident de sécurité.

Le fournisseur ne collectera, ne traitera et ne stockera des données personnelles pour notre compte que dans le but indiqué par nous et selon nos instructions documentées. Le fournisseur ne collectera, ne traitera et ne stockera pas plus de données que nécessaire pour l'objectif indiqué. Le fournisseur nous fournira toute l'assistance nécessaire pour nous permettre de répondre en temps utile aux demandes des personnes concernées d'exercer leurs droits d'accès, de rectification ou d'effacement. Le fournisseur ne transférera pas les données personnelles traitées en notre nom vers un pays tiers sans notre consentement écrit préalable.

XX. PRIVACY - DATA PROTECTION

In case the performance of a purchase order or an Agreement would entail the processing of personal data by supplier on our behalf, such processing shall at all times happen in accordance with all relevant national and international data protection laws and regulations. Supplier shall merely act as a data processor and we shall remain data controller at all times. Where relevant, the parties shall conclude a separate Data Processing Agreement in which their respective rights and obligations in relation to such data processing are further detailed.

Supplier guarantees to implement appropriate technical and organizational measures to protect the personal data against unauthorized disclosure of or access to such data and against accidental or unlawful destruction, loss or alteration and to safeguard the rights of the data subject. Supplier shall strictly limit access to the personal data to personnel and subcontractors on a need to know basis in the framework of the performance of a purchase order or an Agreement. In case of a security incident, supplier must immediately notify us thereof in writing and take all necessary measures to investigate and remedy the effects of such a security incident.

Supplier shall only collect, process and store personal data on our behalf for the purpose indicated by us and on our documented instructions. Supplier shall not collect, process or store more data than necessary for the indicated purpose. Supplier shall provide us with all necessary assistance to allow us to timely respond to requests by the data subjects to exercise their rights of access, rectification or erasure. Supplier shall not transfer any personal data processed on our behalf to a third country without our prior written consent.

XXI. CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE

Le fournisseur déclare et garantit qu'il se conforme à toutes les lois et réglementations en matière de fiscalité, de lutte contre le blanchiment d'argent, de contrôle des exportations et de sanctions économiques, de lutte contre la corruption et de lutte contre les pots-de-vin.

Le fournisseur déclare en son nom et au nom de ses partenaires, employés, agents, représentants, officiers, directeurs et gestionnaires, que i) aucun paiement ou transfert ne sera autorisé en relation avec la corruption, la corruption publique ou privée, ou toute conduite qui peut être considérée ou interprétée comme une violation de toute réglementation applicable en matière de lutte contre la corruption ("ABC"), ii) le fournisseur n'acceptera ni ne permettra aucune forme d'extorsion, de corruption, de blanchiment d'argent, de concurrence déloyale ou de pratique commerciale ou tout délit ou acte inapproprié pour mener à bien ses activités ou obtenir tout autre avantage.

Le fournisseur garantit qu'il adhère à notre Code de Conduite des Fournisseurs.

Le fournisseur déclare et garantit qu'aucune de ses activités ne constitue une violation de toute réglementation ABC applicable et qu'il ne fait l'objet d'aucune enquête pour violation de toute réglementation ABC applicable.

Les parties travailleront avec des partenaires fiables ne figurant sur aucune liste de restrictions ou d'interdictions publiée par le gouvernement.

Nous sommes autorisés à auditer à tout moment le fournisseur, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un tiers indépendant, dans les conditions énoncées à l'article XVII des présentes.

Dans le cas où le fournisseur ne se conforme pas à ces réglementations ABC, nous aurons le droit de i) demander au fournisseur de mettre en œuvre les politiques et processus appropriés dans un délai raisonnable ; ou ii) suspendre et/ou résilier (conformément à l'article XIII) toute commande en cours aux torts du fournisseur.

XXI. COMPLIANCE AND ETHICS

Supplier represents and warrants its compliance with all tax, anti-money laundering, export control and economic sanctions, anti-corruption and anti-bribery laws and regulations.

Supplier represents on behalf of itself and its partners, employees, agents, representatives, officers, directors, and managers, that i) no payment or transfer will be allowed in relation to corruption, public or commercial bribery, or any conduct that may be seen or construed as breaching any applicable Anti-Bribery and Corruption ("ABC") regulations, ii) supplier will not accept or allow any kind of extortion, bribery, money laundering, unfair competition or commercial practice or any tort or improper act to carry out its business or obtain any other benefit.

Supplier warrants to adhere to our Supplier Code of Conduct.

Supplier represents and warrants that none of its activities constitute a breach of any applicable ABC regulations and that it is not under any investigation for breaching any applicable ABC regulations.

The parties shall work with reliable partners not included in any government-published restrictions or prohibition lists.

We shall be allowed to audit at any time supplier either directly or through an independent third-party under the conditions set forth in article XVII hereof.

In case supplier is not complying with such ABC regulations, we shall be entitled to i) request supplier to implement appropriate policies and processes within a reasonable timeframe; or ii) suspend and/or terminate (as per article XIII) any ongoing purchase order at supplier's fault.

XXII. DIVERS

Toute contestation éventuelle liée à l'interprétation, la validité ou l'exécution d'une commande ou de l'Accord sera soumise aux cours et tribunaux du lieu où nous avons notre siège social. Nonobstant ceci, nous nous réservons le droit, dans le cas où nous agissons comme demandeur, de pouvoir valablement soumettre toute demande devant tous autres cours et tribunaux compétents. La commande ou l'Accord est régie par le droit du pays où nous avons notre siège social ou, le cas échéant, l'état ou la province où nous avons été incorporés, sans tenir compte de ses règles en matière de conflits de lois.

Tout changement de coordonnées du fournisseur (en ce compris changement de numéro de TVA, de compte bancaire, d'adresse email pour l'envoi des commandes ou d'adresse email pour la comptabilité/facturation) doit nous être notifié uniquement par courrier à notre adresse (physique ou électronique) indiquée dans la commande.

XXII. MISCELLANEOUS

Any dispute arising out of the interpretation, the validity or the execution of a purchase order or the Agreement shall be submitted to the courts where we have our registered seat. Nevertheless, we reserve the right, if we are acting as plaintiff, to bring the case before any other competent court. The purchase order or the Agreement is governed by the law of the country where we have our registered seat or, where applicable, the state or province where we have been incorporated, without regard to its conflict of law provisions.

Any change in the contact details of the supplier (including change to the VAT number, bank account number, the email address used to receive purchase orders or the email address used for accounting/invoicing purpose) shall be notified only by mail to our address (physical or electronic) mentioned on the purchase order.